

## Compte rendu

Séance du 20 janvier 2022, 20 h

Nous, Eric Viaud, avons adressé le 13 janvier 2022 à chacun des membres du conseil municipal une convocation pour la réunion fixée le jeudi 20 janvier à 20h, à la mairie.

Le 20 janvier 2022, à 20h, le conseil municipal de La Bussière, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Eric Viaud, maire.

Etaient présents : Éric Viaud, Viviane Vila, Mickaël Martin, Fabrice Thomas, Didier Duvault, Alain Charles, Loïc Friquet et Agnès Guilloteau.

Etaient excusés : Jérôme Ferrari, Daniel Dechâtre et Jennifer Hubert

Pouvoirs : Jérôme Ferrari à Viviane Vila et Jennifer Hubert à Agnès Guilloteau

Election du secrétaire de séance : Agnès Guilloteau est élue secrétaire à l'unanimité.

### Ordre du jour :

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 25 novembre 2021 : unanimité

### I Finances

#### - Décision modificative n°6 sur BP 2021

Le maire donne la parole à Mickaël Martin pour traiter ce point de l'ordre du jour.

Ce dernier expose au conseil municipal qu'une erreur de 20 cts est constatée sur la délibération d'affectation de résultats, le résultat est de 159 203.96 et non 159 203.76€. Afin de corriger cette erreur matérielle, il convient de passer une décision modificative de 3€ de la façon suivante :

Article 002 : - 3.00€

Article 70688 : + 3.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition d'écrire ci-dessus.

#### - Autorisation d'engagement des crédits d'investissement

Le maire donne la parole à Mickaël Martin pour traiter ce point de l'ordre du jour.

Ce dernier expose au conseil municipal que pour permettre le mandatement des premières dépenses d'investissement en attendant le vote du budget, il convient de donner une autorisation au maire d'engager jusqu'au ¼ du montant des investissements 2021.

Cette autorisation concerne l'achat des coussins Berlinois et de la signalétique pour les aménagements de mise en sécurité des entrées de bourg, elle s'élève à 7087.73 (montant du devis signé).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à engager et mandater la dépense concernant les fournitures d'aménagements pour réduire la vitesse dans les entrées de bourg et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce programme.

#### - Demande de subvention DETR sur programme de sécurité des entrées de bourg

Le maire informe le conseil municipal que parmi les catégories de travaux éligibles à la DETR pour 2022, le paragraphe 4 est consacré aux travaux de sécurité et notamment ceux relatifs aux équipements de sécurité à la charge des communes sur la voirie départementale en agglomération.

Le projet de mise en sécurité des entrées bourg semble correspondre à ces critères, c'est pourquoi il propose de déposer un dossier. L'aide de 30% s'élèverait à 1 911€.

Le plan de financement serait donc le suivant :

Dépenses		recettes	
Coussins et panneaux	5 906.44	amendes de polices	1 592.00
Barrières	465.00	DETR	1 911.00
		Fonds concours	637.14
		Autofinancement	2 231.30
	-----		-----
	6 371.44		6 371.44

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la demande de subvention au titre de la DETR pour le programme de mise en sécurité des entrées de bourg, d'approuver le nouveau plan de financement et d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Sur ce sujet le maire s'interroge sur la pose des cousins Berlinois, il est convenu d'appeler la mairie de Nalliers pour savoir comment ils ont procédé.

- Perspectives 2022

Le maire donne la parole à Mickaël Martin pour traiter ce point de l'ordre du jour. Il informe l'assemblée que les comptes sont arrêtés et font apparaître les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement :</b>		section d'investissement
Recettes	389 204.95	248 580.53
Dépenses	293 770.88	251 113.80
	-----	-----
	95 434.07	- 2 533.27

En prenant en compte les résultats excédentaires des années précédentes, on obtient le global suivant

section	Global	1068	2021	Global 2022
IVV	108 264.34		- 2 533.27	<b>105 731.07</b>
FCTMT	159 203.96	-94 400	95 434.07	<b>160 238.03</b>

Le résultat global d'investissement (105 731.07) sera inscrit en recette d'investissement, à l'article 001, c'est une enveloppe d'autofinancement pour les programmes.

Le résultat global de fonctionnement peut être réparti en investissement au 1068, c'est l'article qui sert à couvrir, au minimum, les dépenses obligatoires de la section d'investissement :

- Le capital des emprunts (78 500€ cette année)

En fonction des inscriptions budgétaires et du prévisionnel de dépenses de la section de fonctionnement pour 2022, il conviendra d'estimer les besoins de chaque section pour voir quel montant sera in fine réserver au 1068 et au 002 (résultat de la section de fonctionnement)

## II Travaux et achat de matériel

### - Priorisation des programmes d'investissement 2022

Le conseil municipal évoque les projets suivants qui seront réalisés soit cette année soit dans les 2 ans à venir :

- o L'aire de camping-car : la maire rappelle ce projet d'aire d'accueil des camping-cars. Il propose d'installer provisoirement un aménagement au niveau des grands parking de l'aire de loisirs. La mise en place de cloisonnement par des haies de charmille permettrait à chaque véhicule de bénéficier d'un peu d'intimité. Une commission de travail est constituée des membres suivants : Eric Mickaël Fabrice Viviane. Une première réunion est fixée au jeudi 3 février à 11h30, sur place.
- o Jeux pour enfants : le maire rappelle qu'il était question de changer les jeux de l'aire de loisirs. Viviane Vila indique également que certaines personnes regrettent qu'il n'y ai pas de jeux au niveau du parcours de santé lorsque les adultes s'entraînent aux agrès de fitness. Le maire propose de constituer une commission chargée d'étudier les possibilités et de faire une proposition chiffrée au conseil. Il souhaite faire partie de cette commission, Viviane et Agnès sont

également intéressées, le maire propose de demander également à Jennifer et à Jérôme s'ils souhaitent en faire partie.

- Les haies : Viviane Vila a proposé de continuer la plantation des haies. Peut-être dans le secteur de Bellevue, des Marsillys et des Renaudières. Il faut aller voir sur place, demander l'avis des riverains et voir si la Région subventionne toujours ces programmes. Le maire propose de mettre dans le prochain bulletin pour demander aux habitants s'ils sont intéressés par des haies.
- La voirie : Alain Charles précise que la CCVG doit procéder à des dérasements au niveau du hameau du Râteau, une traversée de buse sera également réalisée à L'Essart. La consultation concernant le marché d'investissement exceptionnel a été plus favorable que prévu, la CCVG envisage donc de faire plus d'élagage que prévu initialement. Ils vont notamment faire élaguer au niveau des lignes de téléphone pour la mise en place des lignes de fibre optique. Mickaël Martin se charge de demander les devis pour l'élagage réalisé par la commune. Il faut également faire la liste des routes communales qui ont besoin d'être refaite en 2022 et demander les devis.
- Photocopieur : le maire informe l'assemblée de la vétusté du copieur et de la mauvaise qualité des photocopies due au tambour qui est trop ancien. Le photocopieur a presque 10 ans. Il propose de demander des devis, en achat et en location.
- Le garage pour le matériel : Fabrice Thomas veut bien être référent sur ce dossier. Didier, Mickaël Viviane et Loïc souhaitent travailler sur ce dossier avec lui. Il demandera aux agents de lui indiquer le nombre d'heures du tracteur, ce dernier commence à couter cher en réparation. Il faut également faire le point sur les factures de réparation de l'élagueuse. Une réflexion doit être menée pour choisir un emplacement pour le futur garage / atelier. Plusieurs pistes sont évoquées : le terrain à la sortie du bourg, côté La Puye, où se trouve le poste de refoulement, l'achat du terrain libre, route de La Puye, l'utilisation de l'espace entre la grange et le garage, route de la Vallée des bois. La commission travaillera sur ce dossier dès que possible. Une réflexion doit également avoir lieu quant à la possibilité d'intégrer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment.
- Le stade : Didier informe le conseil que Loïc Faulcon propose de constituer une nouvelle équipe pour jouer à La Bussière. Le maire propose de le rencontrer.
- Dallage devant la mairie : Viviane précise qu'elle a commencé ses recherches. Elle informe l'assemblée que le travail pourra être réalisé en interne avec un employé communal. Il convient de retrouver la facture afin de contacter le fournisseur pour commander le nombre de dalles à changer. Le parvis sera également nettoyé dès que les conditions météo seront favorables.
- La bibliothèque : Fabrice informe l'assemblée qu'une demande de devis pour le changement de la porte et des fenêtres a été faite. La proposition s'élève à 9 360.60€. Le maire rappelle que la bibliothèque commence vraiment à être trop petite et qu'il faudrait prévoir son agrandissement dans la pièce d'à côté. Agnès intervient pour signaler que des membres de la paroisse commencent à revendiquer ces espaces car ils auraient besoin d'une salle pour se réunir. Le maire dit qu'il les contactera pour faire le point avec eux. Il se charge de ce dossier avec Agnès.
- Le cimetière : le maire propose de voir si l'agrandissement peut être envisagé dans le terrain du dessous. L'entreprise de Grumar sera sollicitée pour la réalisation d'un carottage et d'une étude à la parcelle pour vérifier la faisabilité du projet. C'est Viviane qui est en charge de ce dossier.
- L'école : Le maire rappelle la venue de Mme Coffinier mi-février pour parler du projet.

- Nettoyage du pont de Busserais

Viviane Vila rend compte de son RDV avec M Pasquet de la direction départementale des routes qui est venu faire un état des lieux du Pont.

Il a été convenu que l'enlèvement des embâcles serait fait par les équipes du département, que le cantonnier passerait l'épaveuse et qu'un devis serait ensuite demandé pour le reste du nettoyage.

Parallèlement, la commune s'était inscrite au programme de recensement des ponts et ouvrages d'art, piloté par le CEREMA (ets public géré par le ministère de la transition écologique et le ministère de la cohésion des territoires). La mairie a reçu un mail nous informant que la phase de recensement et d'évaluation des ponts a commencé. Le but étant d'établir un « carnet de santé » de chaque pont et murs de soutènement sur voie communale. Mickaël Martin s'engage à répondre au questionnaire envoyé par le CEREMA.

- Réouverture des chemins des Bergeas

Le maire informe le conseil municipal que Francis a passé plusieurs jours à débroussailler et nettoyer les 2 chemins des Bergeas, ils sont donc de nouveau accessibles.

### III Personnel communal

#### - Temps de travail

Le maire donne la parole à Mickaël Martin pour traiter ce point de l'ordre du jour. Il rappelle que la réglementation relative au temps de travail se fonde sur le respect des 1 607 h annuelles de travail pour les agents.

La commune doit transmettre une délibération explicite sur la mise en place du temps de travail des agents. Cette délibération doit être accompagnée d'un protocole d'accord qui doit être soumis au comité technique du centre de gestion.

Ainsi, il convient de prendre une délibération de principe et d'établir le protocole, de les soumettre au prochain comité technique du mois d'avril et de valider la décision dès réception de l'avis du comité technique.

Le temps de travail, pour les agents à temps complet soit 35h/hebdomadaires, est calculé de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 heures arrondi à 1 600 heures
+ Journée de solidarité	+ 7 heures
<b>Total en heures :</b>	1 607 heures

Les agents de la commune ne bénéficient pas de régime dérogatoire, ils n'ont pas de jour de congés supplémentaire, ils sont à 35h réelles par semaine donc à 1 607h annuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le temps de travail des agents à 1 607h annuelles, précise que la délibération et le protocole seront envoyés au comité technique du centre de gestion pour approbation et autorise le maire à signer tout document nécessaire à cette affaire. Faire un règlement intérieur qui n'existe pas dans une réunion de travail pour approbation du conseil municipal.

#### - Complémentaire santé - prévoyance

Le maire donne la parole à Mickaël Martin pour traiter ce point de l'ordre du jour.

Il informe l'assemblée de l'obligation qui est faite d'engager un débat portant sur les garanties accordées en matière de protection sociale complémentaire, dite PSC. Cette mesure fait suite à l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021.

Cette PSC est constituée de contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de sécurité sociale et prévoyance. Dès 2007, les employeurs avaient la possibilité de participer. Le dispositif, précisé par un décret d'application du 8 novembre 2011, permettait aux employeurs de participer aux contrats, dans le cadre d'une labellisation avec des organismes accrédités ou d'une convention dite de participation à l'issue d'une consultation ad hoc conforme à la directive service européenne.

La nouvelle ordonnance de 2021 prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents.

En 2025, elle devra prendre en charge 20% de la prévoyance et elle devra atteindre 50% en 2026.

Mickaël Martin propose de travailler sur le sujet pour permettre le débat à la prochaine séance.

## Aire de loisirs

- Lancement de la consultation pour la convention d'occupation du domaine public pour la saison 2022.

Le maire rappelle que la procédure d'appel à candidature prend du temps et que malheureusement les candidats manquent. Il convient de préparer l'avis de consultation et le cahier des charges pour une publication dès que possible.

Des travaux sont nécessaires avant l'ouverture, il s'agit notamment de remplacer les rideaux roulants au niveau de la cuisine. Un premier devis de 1 058€ est arrivé. Il faut également prévoir le démoussage de la toiture (Fabrice se propose de le faire avec les employés communaux), et la réfection du parking, en calcaire ou en gris. Fabrice souligne également que l'ancien preneur a encore des tâches à réaliser qui n'ont pas été faites avant son départ.

## IV informations diverses

Cinéma : séance du 26 janvier : « Nos très chers parents » :

Service national universel : le maire informe le conseil qu'il est possible pour les jeunes de 15 à 17 ans de participer à des séjours dans les collectivités pour assumer des missions d'intérêt général. Ces engagements peuvent déboucher sur un service civique, un service volontaire européen ou un engagement de sapeur pompiers... En 2021, 103 jeunes du département ont participé au Service National Universel. Le maire rappelle qu'il s'est par ailleurs engagé à prendre des jeunes dans le cadre des travaux d'intérêt général.

Changement compteur d'eau de la réserve des Bergeas : le maire informe le conseil que le Siveer va changer le compteur. Il expose également qu'un devis va être proposé par le Siveer pour réparer la bouche d'accès qui sert aux pompiers pour puiser dans la réserve incendie.

Les éoliennes et la DGF des communes : le maire expose au conseil municipal que l'AMF a envoyé un courrier pour rappeler l'incidence de l'installation d'éoliennes dans le calcul de la DGF.

Simer : point sur la collecte depuis le 17 janvier : le maire explique que plusieurs hameaux posent encore problème pour la collecte, le camion ne pouvant pas faire demi-tour. Les services du Simer sont débordés, la situation va s'améliorer dans les semaines qui viennent, en attendant les personnes peuvent continuer de mettre leurs sacs dans les points de regroupement qui ne sont pas encore retirés.

Site internet : 1<sup>ers</sup> éléments à mettre en ligne

Le maire donne la parole aux élus :

Fabrice Thomas signale que le tracteur Someca est dangereux et qu'il serait prudent de s'en débarrasser. Il faut envisager l'achat d'une fourche pour le tracteur et d'un attelage pour l'élagueuse. Fabrice, Loïc et Alain s'occupe de faire faire l'estimation.

Alain Charles demande où en est le projet d'éolienne, ce programme permettrait d'avoir les fonds nécessaires pour refaire la route de Bel Air qui est très abîmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35